Extrait du discours de l'hon. Juge Prud'homme sur la Vitalite de la race Canadienne-Francaise

Jetons maintenant un regard retrospectif sur cette immense contrée de l'Ouest qui nous est particulièrement chère. Pendant que se passaient ces évènements dans ce qu'est pour nous, Canadiens de Manitoba, la mère patrie, plusieurs missionnaires et voyageurs remontaient le cours de nos grands lacs et commençaient à ouvrir la route de l'Ouest. Nos grands découvreurs étaient des hommes profondément religieux. C'est ainsi que Nicolet, Desgroseillers, Jolliet, Hertel, Marsolet, Brulé et Godfray qui furent les premiers à visiter les pays d'en Haut, aidèrent les missionnaires comme catéchistes. On retrouve leurs noms dans les archives de cette époque, comme parrains banals, des sauvages qu'ils avaient le plus souvent preparés au baptême par des cours d'instruction de plusieurs mois. La plupart des interprêtes étaient des hommes fort distingués qui parlaient le latin, le français, l'anglais, le hollandais et l'algonquin. C'étaiet des jeunes gens de moins de 20 ans qui sortaient de la Normandie. On les vit conduire les Pères Jésuites, jusqu'au lac Supérieur, parmi les tribus où le plus souvent ils avaient déjà instruit les chefs et baptisé les enfants

Plus tard, fatigués de la vie des bois, voulant s'occuper de leur salut éternel, ils renonçaient à leurs courses si pénibles qui avaient fait le charme de leur jeunesse, se mariaient et fondaient des familles. C'est bien à tort que l'on a confondu parfois deux classes d'aventuriers bien distincts ; les voyageurs et les courreurs des bois. Les voyageurs, étaient des employées d'une compagnie de traite qui faisaient le commerce pour le compte de leur maître. Les courreurs des bois, au contraire agissaient pour eux-mêmes, indépendamment de tout contrôle et le plus souvent contrairement aux ordonnances qui qui défendaient aux individus isolés de s'éloigner des habitations.

Lorsque les Gouverneurs voulurent réprimer les désordres de ces aventuriers, ils décrétèrent que le commerce des fourrures ne serait permis qu'aux porteurs de licence. Or, les Gouverneurs n'en octroyèrent la plupart du temps, qu'à d'anciens officiers en retraite qu'on désignait sous le nom de "Commandeurs."

Ils paraissent avoir commencé leurs courses dés 1670. En 1681 la population Française ne s'élevait qu'à 10,250 âmes et déjà l'on comptait 800 Courreurs des bois. Il fallait à tout prix, endiguer ce torrent qui desséchait la colonie et emportait les forces vives de la Nation, vers les contrées sauvages.

Défense fut faite d'aller dans les profondeurs des bois, sous peine des galères. Le nombre des permis fut limité à vingt cinq et ils ne furent accordés qu'à des gentilhommes pauvres ou à des vieux officiers chargés d'enfants.

Il serait fastidieux de suivre ces hardis canotiers dans leurs lointaines excursions. Il suffira d'indiquer les plus célèbres d'entr'eux. Je ne ferai que les saluer en passant. Nicolet après avoir passé quelques années au lac Nipissing, atteignit les lacs Huron et Michigan et ne s'arrêta qu'à quelques jours de marche du Mississipi. Le P Marquette et Jolliet traversèrent les Illinois et descendirent le Missisipi jusqu'à 50 milles du golfe du Mexique.

Desgroseillers accompagné de son beau frère Radisson se porta vers le Nord, et descendit la rivière Albany jusqu'à la Baie James qu'il atteignit en 1663. Greysolon de La Tourette établit subséquemment le poste de Ste. Anne sur le lac Népigon afin d'attirer les sauvages qui allaient traiter aux postes Anglais de la Baie d'Hudson. C'est là que nous retrouvons La Vérandrye en 1731. C'était le poste le plus avancé à l'Ouest. Les voyageurs, effrayés sans doute des difficultés de la route et de la stérilité des immenses rochers qui ferment l'entrée de nos fertiles plaines, se dirigèrent de préférence, soit vers le sud, soit vers le nord.

Le Wisconsin et le Minnesota avaient été parcourus par bon nombre de français ainsi que les plages inhospitalières de la Baie d'Hudson, alors que la Rivière Rouge était encore TERRA IGNOTA. Il y avait près de 40 ans que les cartes indiquaient "la rivière par où l'on va aux Assiniboels à 120 lieues vers le couchant" et personne ne s'était présenté pour tenter l'aventure. Enfin, lorsque l'heure choisie par la Providence fut sonnée, LaVérandrye apparut, armé de foi, de dévouement et d'un courage invincible. C'est lui, que Dieu avait désigné pour arborer la croix dans nos prairies et pour guider les missionnaires chargés d'apporter la bonne nouvelle.

Il se mit à l'œuvre en 1731. En 1733 il se trouvait au fort St. Charles, sur le lac des Bois avec le P. Messiger. Ce dernier fut le premier missionnaire qui visita notre diocèse. Eu 1736, son neveu Dufrost de La Jemmerage mourait pendant l'hiver au fort Maurepas et le P. Aulneau était assassiné avec 21 français sur l'ile au Massacre. Ces désastres éprouvèrent douloureusement l'âme si tendre du découvreur, sans l'abattre. A la fin de Septembre 1738, le canot de LaVérandrye s'arrêtait au confluent de l'Assiniboine. Saluons en passant ce chrétien distingué dont la radieuse figure illumine d'un rayon de gloire tout l'Ouest Canadien. LaVérandrye érigea sur la rive nord de l'Assiniboine, tout près de l'endroit où ses eaux se mêlent à celles de la Rivière Rouge, un petit fort d'occasion qui ne servit dans la suite que comme poste de relai. C'est donc presqu'en face de la Cathédrale de St. Boniface que la première messe fut dite dans notre province, par le Père Coquart S. J, qui accompagnait le découvreur. Après avoir bâti le fort La Reine probablement à la fourche des rivières Souris et Assiniboine, il s'élança pendant l'hiver vers l'Ouest et se rendit jusqu'au plateau du Missouri

Obligé à son retour, de reprendre le chemin de Michillimakinac, il donna l'ordre à son fils de pousser vers l'Ouest. Le 1er Janvier 1743 le Chevalier de La Vérandrye gravissait les premiers pics des Montagnes Rocheuses.

L'Ouest était découvert. La Vérandrye chargé de dettes et de gloire retourna à Montréal pour répondre à des accusations suscitées par la jalousie.

Il réussit à confondre ses délateurs Comme justice tardive il fut promu au grade de capitaine et décoré de la Croix de St. Louis. Jamais croix ne reposa sur une poitrine plus digne de la porter.

Il y a quelques années, Mgr Taché fit commencer la construction des assises sur lesquelles devait reposer plus tard la statue du découvreur de l'Ouest.

La statue de LaVérandrye projetant son ombre sur l'Académie Provencher, la première maison d'éducation établie par le premier évêque de l'Ouest, quel saisissant rapprochement ! Laissez moi espérer que l'Association St. Jean Baptiste pourra avant longtemps donner suite à la noble pensée de Mgr. Taché. Nous devons ce témoignage de notre admiration à cet illustre voyageur de notre sang, qui a eu le courage de se frayer un chemin à travers des tribus barbares et cruelles, au milieu des difficultés d'une navigation périlleuse, dans des contrées où aucun Européen



DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour l'Ecluse et la chaussée des Rapides de St. André, Rivière Rouge, Man." seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, le 16 juillet 1900, pour la construction d'une écluse et d'une chaussée en béton aux Rapides de St. Andre, Rivière Rouge, Province de Manitoba.

Les plans et devis pourront être vus à ce ministère, aux bureaux de M. Zéph, Malhiot, ingénieur résident à Winnipeg ; de M. H. A. Gray, ingénieur résident, édifice de la "Confederation Life," Toronto ; de M. C. Desjardins, commis des Travaux Publics, bureau de poste, Montréal ; et de Ph. Béland, commis des travaux, bureau de poste, Québec. Les formules de soumissions pourront être aussi obtenues aux bureaux precités.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être siguées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements qui seront passés par le Gouverneur Général en Conseil, concernant l'accommodement, le traitement médical et la protection sanitaire pour les travaillants employés sur l'ouvrage.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, pour une somme égale à dix pour cent de son montant (10 p. c.,) et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

JOS. R. ROY,

Secrétaire-suppléant.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 13 juin 1900.